



**MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
TRANSPORTS VILLE ET LOGEMENT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

SERVICE DU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

SOUS-DIRECTION DU RECRUTEMENT ET DE LA MOBILITÉ

BUREAU DES RECRUTEMENTS PAR CONCOURS

RAPPORT DU JURY

**Examen professionnel d'accès au grade
d'adjoint administratif principal de 2ème
classe**

Session 2025

Rédacteur

Grégoire DESTAILLEUR, Attaché principal d'administration de l'Etat, président de jury

Références intranet et internet

<http://intra.portail.e2.rie.gouv.fr/passer-un-concours-r2367.html>

<https://recrutement.ecologie.gouv.fr/concours/adjointe-administrative-principale-administrations-letat-aapae-examen-professionnel>

SOMMAIRE

Table des matières

I. CONTEXTE GÉNÉRAL	4
A. TEXTES REGLEMENTAIRES	4
B. STATISTIQUES	5
II. L'ÉPREUVE ORALE	5
A. LA FICHE DESCRIPTIVE PRESENTANT L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE ET LES PRINCIPALES ACTIVITES EXERCEES PAR LE CANDIDAT	5
B. L'EXPOSE ET L'ENTRETIEN	6
C. CONSEILS AUX CANDIDATS	8

Rapport général du président du jury

Monsieur Grégoire DESTAILLEUR, attaché principal d'administration de l'État

Examen professionnel d'accès au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe des ministères *Transition écologique, Aménagement des territoires, transports, ville et logement* - Session 2025

I. CONTEXTE GÉNÉRAL

Cet examen professionnel est ouvert aux adjoints administratifs des ministères Aménagement des territoires, Transition écologique appartenant au premier niveau de grade C1, ayant atteint le 4^{ème} échelon de ce grade, et comptant au moins 3 ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade doté de la même échelle de rémunération d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C à la date du début des épreuves.

A. Textes réglementaires

La session 2025 de l'examen professionnel pour le recrutement d'adjoint administratif principal de 2ème classe des ministères Aménagement des territoires, Transition écologique s'est déroulée selon les conditions et les modalités définies par :

- décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat ;
- décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;
- arrêté du 28 avril 2017 fixant les modalités d'organisation générale et la nature de l'épreuve de l'examen professionnel d'accès au grade d'adjoint administratif principal de deuxième classe du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer ;
- arrêté du 2 avril 2025 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture d'un examen professionnel d'accès au grade d'adjoint administratif principal de deuxième classe du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires ;
- arrêté du 16 avril 2025 fixant au titre de l'année 2025, le nombre de postes offerts à l'examen professionnel d'accès au grade d'adjoint administratif principal de deuxième classe des administrations de l'État.

Conformément aux textes réglementaires cités *supra* :

- les inscriptions se sont déroulées du 7 avril 2025 au 16 mai 2025 ;
 - L'admission résulte du classement des candidats admis à l'issue d'une épreuve orale notée sur 20, d'une durée de 20 minutes. Les résultats ont été publiés le 2 octobre 2025.

B. Statistiques

Années	2022			2023			2024			2025		
Effectifs	F	H	total	F	H	total	F	H	total	F	H	total
Inscrits	81	10	91	34	5	39	29	3	32	24	7	31
Présents	39	4	43	22	4	26	11	3	14	14	3	17
Admis	35	4	39	21	3	24	11	3	14	14	3	17

II. L'ÉPREUVE ORALE

L'examen professionnel d'adjoint administratif principal de 2ème classe des administrations de l'État (AAPAE2) comporte une épreuve orale unique d'admission. Cette épreuve orale consiste en un entretien avec le jury portant sur l'activité et le parcours professionnel du candidat, à partir d'une fiche descriptive présentant son expérience professionnelle et les principales activités exercées.

L'épreuve orale vise à reconnaître les compétences et les acquis de l'expérience professionnelle du candidat et à évaluer ses motivations dans le cadre de son projet professionnel. Elle vise également à apprécier les qualités d'expression orale et de raisonnement du candidat, ainsi que son positionnement face à une mise en situation professionnelle concrète.

La durée de l'épreuve est de 20 minutes. Elle commence par un exposé liminaire du candidat d'au plus 5 minutes portant sur son parcours professionnel et ses motivations, et se poursuit par un échange avec le jury d'une durée de 15 minutes. Cet échange porte sur des questions relatives à l'environnement professionnel du candidat et aux politiques publiques en lien avec les postes qu'il a occupés, ainsi que sur des questions plus générales sur nos ministères et sur le secteur public.

Le jury, composé d'un groupe de trois examinateurs, a veillé au respect des conditions réglementaires régissant l'épreuve et à l'égalité de traitement de tous les candidats, notamment sur le respect des durées de l'exposé de 5 minutes et de l'échange avec le jury de 15 minutes.

A. La fiche descriptive présentant l'expérience professionnelle et les principales activités exercées par le candidat

Les candidats sont tenus de transmettre la fiche descriptive présentant leur expérience professionnelle au plus tard 15 jours avant le début des épreuves. Cette fiche n'est pas notée, mais est particulièrement utile au jury pour préparer l'entretien et avoir un dialogue constructif avec le candidat, ainsi qu'à nourrir les échanges sur ses aptitudes à la réussite de l'examen professionnel.

Le jury recommande aux candidats d'apporter un soin particulier à la préparation de leur fiche descriptive. Le format de la fiche est chronologique, mais une structure thématique de présentation du parcours et des activités exercées est conseillée. La qualité de la fiche descriptive est l'occasion de mettre en évidence un effort de préparation par le candidat.

L'objectif de la fiche est d'informer le jury sur les étapes du parcours professionnel du candidat, sur les compétences développées et sur les orientations de son projet professionnel.

Les principales qualités relevées dans les fiches descriptives sont :

- le respect du format du modèle de fiche fourni par l'administration ;
- le soin apporté à la forme et à l'expression écrite ;
- une présentation claire et structurée des activités principales, faisant ressortir de manière synthétique et thématique les compétences clés et les étapes d'évolution du parcours professionnel du candidat ;
- le cas échéant, la mise en relief d'actions ou de projets marquants dans la carrière du candidat.

Ces points forts permettent de montrer au jury l'évolution professionnelle du candidat et son aptitude à se positionner sur de nouvelles fonctions d'AAPAE2.

Les principaux écueils relevés dans les fiches descriptives sont :

- le non-respect du format imposé et le manque de soin apporté à la rédaction ;
- une présentation des activités principales chronologique et descriptive, manquant de fil conducteur pour démontrer une évolution professionnelle ;
- une structure inadaptée, ne mettant pas en valeur le parcours professionnel du candidat et son aptitude à une évolution vers de nouvelles fonctions d'AAPAE2.

B. L'exposé et l'entretien

Les candidats ayant livré les meilleures prestations orales sont ceux qui ont su mettre en valeur l'évolution de leur parcours professionnel en tant qu'AAPAE, en le présentant sous un angle thématique plutôt que chronologique. Ils ont su présenter les compétences acquises dans leurs différents postes, en s'appuyant sur la formation. Ils ont mis en évidence leur positionnement et leur contribution dans les missions qui leur sont confiées en illustrant par les actions auxquelles ils participent, par des exemples marquants, par les enjeux concrets de leurs missions, par la mise en valeur de leurs qualités professionnelles et personnelles, par quelques chiffres-clés pour situer les missions, etc.

Ils ont également su formuler leurs motivations à réussir l'examen professionnel en situant cette étape dans leur projet professionnel, articulé autour des acquis de leur expérience professionnelle et de leur souhait d'évoluer vers les nouvelles fonctions dévolues à un AAPAE2. Ces candidats ont présenté au jury les nouvelles missions qu'ils souhaiteraient assurer en tant qu'AAPAE2, se projeter sur de nouveaux postes, et démontrer leur intérêt pour d'autres politiques publiques qui les intéresseraient plus particulièrement.

Ces candidats ont démontré leur capacité à gérer leur stress, à prendre du recul sur les enjeux de leurs missions, à fournir des réponses structurées et nuancées sur des questions plus complexes, qui sont autant de marqueurs de leur capacité à prendre davantage de responsabilités.

Le jury a pu constater une grande richesse et une grande diversité dans les profils et les parcours professionnels des candidats. Les candidats ayant mis en valeur un parcours original et un profil engagé pour situer leur projet professionnel ont particulièrement retenu l'attention du jury.

L'excellent niveau de certains candidats démontre qu'ils ont pleinement saisi les attentes du jury pour recruter des agents AAPAE2, en démontrant leur dynamisme, leur engagement parfois avec passion au service de leurs missions et leur capacité à se positionner sur des fonctions de plus haut niveau.

Le jury encourage les candidats ayant obtenu les meilleures notes à l'épreuve orale à se préparer pour se présenter aux concours ouvrant à des fonctions de catégorie B.

Le jury a pu constater des écarts dans la qualité des prestations des candidats, montrant parfois un manque de préparation. Le jury invite les candidats aux futures sessions de l'examen professionnel à bien se renseigner et se préparer aux attendus de cette épreuve.

Les principales qualités relevées lors de l'entretien sont les suivantes :

- le candidat annonce la structure de son exposé en introduction et s'y tient, le propos est clair et structuré, le temps imparti de 5 minutes est respecté, l'exposé est terminé à la fin du temps imparti ;
- l'expression orale est fluide et naturelle, le débit de parole n'est pas trop élevé ;
- le parcours professionnel est mis en valeur, selon une structure thématique plutôt que chronologique, en s'appuyant sur les compétences acquises et développées sur le poste et par la formation, en les reliant aux enjeux des missions exercées, en illustrant avec des exemples concrets ou des actions ou projets marquants ;
- les motivations et le projet professionnel du candidat sont affirmés. Le candidat se projette sur de nouvelles fonctions d'AAPAE2 et sur les étapes suivantes de sa carrière ;
- le candidat sait démontrer sa propre perception de son positionnement professionnel et mettre en relief ses qualités professionnelles et personnelles comme des atouts pour assumer des fonctions d'AAPAE2 ;
- le candidat fait preuve de curiosité et d'ouverture d'esprit sur les enjeux d'actualité et sur les politiques publiques portées par le pôle ministériel ;
- les réponses aux questions démontrent une prise de hauteur dans la réponse, le candidat sait replacer le contexte et les enjeux et apporter une approche construite, argumentée et nuancée, marquant ses capacités de réflexion et de réactivité ;
- face à une question pour laquelle la réponse n'est pas évidente, le candidat ne panique pas et construit une réponse argumentée, en utilisant ses capacités de reformulation ;
- le candidat démontre sa connaissance de son environnement professionnel, en replaçant ses relations avec des partenaires internes ou externes et les missions dévolues à son administration de rattachement ;
- le candidat connaît et fait preuve de curiosité sur l'organisation et les missions du pôle ministériel, connaît le cadre juridique des missions de l'Etat et de la fonction publique, sait articuler les raisons de son engagement dans le service public ;
- dans le cadre de la mise en situation professionnelle, le candidat sait prendre du recul, sait replacer son rôle dans son service et dans sa chaîne hiérarchique, connaît les dispositifs et les interlocuteurs à sa disposition, se positionne de façon réfléchie et nuancée face à un cas professionnel ou personnel complexe.

Les principaux écueils relevés lors de l'entretien sont les suivants :

- l'exposé initial manque de préparation : le candidat n'annonce pas de plan, la présentation est chronologique et descriptive, voire en partie improvisée, l'évolution du parcours professionnelle et les compétences acquises ne sont pas perceptibles ;
- la gestion du temps n'est pas maîtrisée (exposé pas terminé à 5 minutes ou exposé trop court) ;
- l'exposé est manifestement appris par cœur et récité, ce qui manque de naturel et met le candidat en difficulté en cas d'oubli, le candidat reprend alors sa récitation à un autre point, ce qui rend l'ensemble moins intelligible pour le jury ;
- la gestion du stress n'est pas maîtrisée et amène le candidat à perdre pied, voire à sortir de l'exercice, malgré une posture bienveillante du jury ;
- le candidat ne parvient pas à sortir de son environnement professionnel connu et de son poste actuel, il manque de curiosité en dehors de son propre champ d'activité, il ne se projette pas dans les missions et le positionnement d'AAPAE2 ;
- bien que disposant d'une bonne connaissance dans l'ensemble de leur environnement professionnel proche, certains candidats montrent une méconnaissance de l'organisation et des missions du pôle ministériel (donner un exemple d'une direction d'administration centrale, d'un service déconcentré, d'un établissement public sous tutelle du ministère notamment, donner un exemple d'une politique publique prioritaire pour le pôle ministériel, connaître les grandes références juridiques, le statut de la fonction publique, etc.) ;
- le candidat souhaite en dire trop et se perd dans des détails, donne l'impression au jury de vouloir occuper le temps imparti, parfois même au point où le candidat en oublie la question posée initialement ;
- le candidat fournit une réponse directe à la question (exemple : Pensez-vous que ... ? Réponse : « Oui » ou « Non »), sans argumenter ni structurer son raisonnement.

C. Conseils aux candidats

L'examen professionnel d'AAPAE2 a vocation à permettre de recruter des agents ayant la volonté d'exercer de nouvelles missions avec davantage de responsabilité. Se présenter à cet examen a vocation pour le candidat à être une étape structurante de son projet professionnel, et non un simple avancement de grade pour continuer à faire la même chose.

La préparation du candidat au passage de l'examen professionnel est un préalable essentiel. Le jury recommande aux candidats de suivre une préparation théorique et si possible de passer un oral blanc, mais aussi de se projeter dans les fonctions d'un agent AAPAE2 en échangeant avec des collègues ayant déjà réussi cet examen professionnel et assurant déjà des missions et des responsabilités d'AAPAE2.

Concernant la fiche descriptive présentant l'expérience professionnelle et les principales activités exercées, elle doit permettre de mettre en valeur les compétences développées et les acquis de l'expérience professionnelle dans le cadre d'un projet professionnel cohérent menant aux nouvelles fonctions d'AAPAE2.

La rédaction d'une fiche réfléchie et bien construite tant sur la forme (lisibilité, charte graphique, présentation, etc.) que sur le fond (présentation thématique, mise en valeur des points forts, structure du projet professionnel, etc.) est une étape majeure de la préparation de l'examen. Si la fiche n'est pas notée en tant que telle, une fiche bien construite constituera un signal positif pour

le jury, qui pourra s'appuyer dessus pour mieux évaluer le candidat. A l'inverse, un manque de qualité de la fiche descriptive risquerait de mettre en difficulté le candidat lors de l'entretien.

Concernant l'exposé de 5 minutes, la plupart des candidats ont compris l'importance de le préparer pour en respecter la durée et pour transmettre au jury les messages clés sur son parcours professionnel et ses motivations, en démontrant une aptitude à se projeter vers les fonctions d'AAPAE2. Vouloir trop en dire peut desservir la qualité de l'exposé et empêcher le candidat de terminer sa présentation, et à l'inverse un exposé trop court risque de rendre difficile pour le jury d'évaluer suffisamment les capacités du candidat.

Concernant l'entretien de 15 minutes, les candidats doivent démontrer une curiosité professionnelle et personnelle sur le pôle ministériel et ses politiques publiques, sur leur environnement professionnel au sens large, et éviter de se restreindre à leurs missions et activités actuelles.

Présenter un concours ou un examen professionnel demande toujours un engagement particulier et peut être vécu négativement en cas d'échec. C'est pourquoi s'y préparer est essentiel. Le jury formule pour les candidats aux futures sessions les conseils suivants :

- lire les textes réglementaires encadrant l'épreuve et les rapports du jury ;
- aborder l'épreuve, avec une préparation théorique et une mise en application pratique, comme un oral blanc ;
- préparer l'exposé initial : gérer son temps, ne pas réciter par cœur, prévoir un plan et s'y tenir ;
- mettre en valeur les motivations et le projet professionnel ;
- se projeter sur les missions et les responsabilités d'un agent AAPAE2 ;
- connaître son environnement professionnel et ses enjeux, connaître l'organisation générale des services et les missions du pôle ministériel ;
- préparer une veille sur les grands sujets d'actualité au sein de son service et sur le champs du pôle ministériel ;
- maintenir une ouverture d'esprit et une curiosité professionnelle et personnelle ;
- prendre du recul sur les questions posées, replacer le contexte et les enjeux, structurer et argumenter les réponses, démontrer une capacité à donner du sens aux réponses apportées, prendre de la hauteur et avoir de l'esprit critique ;
- travailler sur la gestion du stress : se présenter à ce type d'examen est un moment particulier, mais il est rappelé aux candidats que les échanges avec le jury sont marqués par la bienveillance ;
- avoir un positionnement adéquat face au jury, être en position d'écoute et d'échange avec le jury.